

Une étude prospective visant à déterminer si les abus sexuels subis pendant l'enfance prédisent les infractions sexuelles ultérieures.

[Cathy Spatz Widom](#) ¹, [Christina Massey](#) ¹

Source : <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/25561042/>

Résumé

Importance: On a longtemps supposé que les abus sexuels subis pendant l'enfance augmentaient le risque de délinquance sexuelle. Cependant, malgré les limites méthodologiques des recherches antérieures, les politiques publiques et les pratiques cliniques se sont fondées sur cette hypothèse.

Objectif: Examiner empiriquement la croyance répandue selon laquelle les enfants victimes d'abus sexuels deviennent des délinquants sexuels et se spécialisent dans les crimes sexuels.

Conception, cadre et participants : Cette étude de cohorte prospective, associée à une vérification des archives, a inclus des cas et des témoins originaires d'un comté métropolitain du Midwest. Les enfants ayant subi des cas avérés de maltraitance physique et sexuelle ainsi que de négligence (âgés de 0 à 11 ans) ont été appariés à des enfants sans antécédents similaires selon l'âge, le sexe, l'origine ethnique et le niveau socio-économique approximatif de la famille (908 cas et 667 témoins). Les deux groupes ont été suivis jusqu'à l'âge adulte (âge moyen : 51 ans). Les affaires judiciaires remontent à la période 1967-1971 ; le suivi s'est poursuivi jusqu'en 2013.

Principaux résultats et indicateurs : Les informations relatives aux antécédents criminels ont été recueillies à partir des dossiers des agences fédérales et étatiques chargées de l'application de la loi à 3 moments différents et à partir des registres étatiques des délinquants sexuels.

Résultats: Globalement, les personnes ayant subi des maltraitances et des négligences durant leur enfance présentaient un risque accru d'être arrêtées pour une infraction sexuelle par rapport au groupe témoin (odds ratio ajusté [ORa] : 2,17 ; IC à 95 % : 1,38-3,40), après ajustement pour l'âge, le sexe et l'origine ethnique. Plus précisément, les personnes ayant subi des violences physiques (ORa : 2,06 ; IC à 95 % : 1,02-4,16) et des négligences (ORa : 2,21 ; IC à 95 % : 1,39-3,51) présentaient un risque significativement accru d'arrestation pour des infractions sexuelles, tandis que pour les agressions sexuelles, l'ORa (2,13 ; IC à 95 % : 0,83-5,47) n'était pas significatif. Les hommes ayant subi des violences physiques et des négligences (et non les femmes) présentaient un risque accru, et les hommes ayant subi des violences physiques présentaient également un nombre moyen d'arrestations pour infractions sexuelles plus élevé que le groupe témoin. Les résultats n'ont pas permis de confirmer l'hypothèse d'une spécialisation des infractions sexuelles.

Conclusions et pertinence : La croyance répandue selon laquelle les enfants victimes d'abus sexuels présentent un risque accru de devenir des délinquants sexuels n'a pas été confirmée par des données empiriques prospectives. Ces nouvelles découvertes suggèrent que les programmes d'intervention précoce devraient cibler les enfants ayant subi des violences physiques et de la négligence. Elles indiquent également que les politiques et pratiques existantes, spécifiquement axées sur le risque futur de délinquance sexuelle chez les enfants victimes d'abus sexuels, pourraient nécessiter une réévaluation.